NOUVELLE ADRESSE

Du Sieur Jean-François LIEUTAUD,

A SES CONCITOYENS.

ENfin, graces à la méchanceté mal-adroite de mes ennemis, il ne peut plus rester aucun doute sur l'innocence de leur victime. Ils ont cherché leur derniere ressource dans la résurrection d'une ancienne procédure que tout Marseille a appréciée, procédure qui a resté pendant plus de six mois impoursuivie, malgré la détention illégale d'un accusé chargé d'une nombreuse famille, & qui a été mis en liberté au moment où mes calomniateurs ont combiné les moyens de m'envelopper dans cette procédure.

Aussi peu justes dans leurs complots, que peu délicats dans leurs moyens, comment n'ont-ils pas apperçu qu'en recourant à ce grossier artifice, ils ne faisoient que consolider eux-mêmes ma justification ?

Comment n'ont-ils pas vu que cette démarche étoit un aveu formel de la calomnie qui m'a plongé dans les fers, & de l'injustice des moyens qu'ils employent pour m'y faire détenir ?

C'est au moment où la force impérieuse de la loi est prête à briser les chaînes d'un Citoyen

dont tout public l'innocence, que la calomnie honteuse de sa défaite s'est flattée d'en retarder les justes effets, en renouvellant la trame perfide que ses suppôts avoient ourdie sur l'époque du 17 Août dernier, & en vous annonçant, sans y croire, que cette nouvelle atrocité pourroit suppléer aux moyens que la procédure actuelle ne leur fournira jamais.

Je le répete, mes chers Concitoyens; loin d'en être alarmé, je ne vois dans cette absurde tentative que les dernieres convulsions du délire & l'aveu complet de la calomnie.

Témoins de toute ma conduite, dès le premier instant ou je me suis dévoué sans réserve au service de la Patrie, vous avez toujours été bien convaincus, sans pouvoir vous y méprendre, que l'unique but de toutes mes démarches a été votre solide bonheur & votre gloire, & que pour y parvenir, je n'ai jamais été capable d'employer aucuns moyens qui puisse m'aliéner votre estime.

A cette époque du 17 Août dont mes détracteurs voudroient travestir les circonstances, j'étois malade & détenu chez moi depuis plus de quinze jours.

On vint m'avertir vers quatre heures & demie du soir, qu'il se formoit un attroupement dans la rue du Thubaneau. A l'instant je priai un de MM. les Aides-de-Camp qui se trouvoient chez moi, de se transporter sans délai sur le lieu pour en connoître le motif, & me mettre à portée d'arrêter tout désordre d'après le compte qu'il m'en rendroit. J'attendois avec impatience le retour de cet Officier, lorsque je reçus une requisi-

tion de MM. les Maire & Officiers Municipaux, à l'effet de commander les Gardes Nationales pour arrêter le progrès du tumulte.

La troupe Nationale n'étant pas casernée, il est impossible de la rallier à point nommé : mais je priai sur le champ MM. les Aides-de-Camp, de chercher en toute diligence quelques Officiers. Un d'eux rencontra M. Arnaud, Capitaine du 21me. Bataillon, & le requit de se rendre chez moi ; ce qu'il fit sans délai. Je lui fis aussi-tôt une requisition par écrit de se transporter avec sa Compagnie à la rue du Thubaneau, & autres attenantes, pour y maintenir l'ordre & la tranquillité. M. Gimon cadet, Chef du 3me. Bataillon, arrivant un instant après, reçut de ma part verbalement la même requisition. Je ne tardai pas d'apprendre que tout étoit dissipé, & que personne n'avoit pris mal, puisque plusieurs Officiers Municipaux qui s'y étoient transportés avec escorte de la Garde Nationale, n'eurent pas besoin de publier la Loi Martiale.

Voilà, mes chers Concitoyens, toute l'influence que j'ai eue dans cet événement du 17 Août, qui servit de prétexte à la procédure illégale & infectée de plusieurs vices, qu'on affecta de prendre à ce sujet.

On ne peut certainement pas soupçonner les moteurs de cette procédure, ni ses rédacteurs, d'avoir eu l'intention de m'épargner, puisqu'ils n'ont suivi dans leurs démarches d'autre impulsion que celle de la haine. Je les défie cependant d'indiquer aucune déposition qui ait pu favoriser leur intention perfide.

Les témoins y furent assez bien choisis, pour donner les plus flatteuses espérances à mes calomniateurs. Il ne s'en est cependant rencontré pas un seul qui ait osé m'accuser.

Le sieur Cabrol est l'unique qui m'ait nommé : mais en me nommant, il m'a justifié au lieu de m'incriminer. Et tandis qu'on s'attendoit à ce qu'il me présentât comme un factieux & un ennemi des loix, il a donné au contraire la preuve la plus complette de mon respect pour elle.

On lit, en effet, dans la déposition du sieur Cabrol, « que le sieur Lieutaud observa au dépo-
» sant & en présence des autres Députés, que dans
» l'Assemblée patriotique, quoique composée en
» général d'honnêtes gens, il y avoit des têtes
» exaltées qui faisoient des motions incendiaires
» qui rendoient cet établissement dangereux, &
» que par le moyen du District, du Département,
» ou de l'Assemblée Nationale, il donnoit sa tête
» à couper qu'il le feroit défendre ; le déposant
» ne lui répondit rien, quoiqu'il fût alors Vice-
» Président de l'Assemblée patriotique, & de
» l'Assemblée des Capitaines ; observant qu'il est
» actuellement Président de l'Assemblée patrioti-
» que, & Commissaire nommé par délibération
» de ladite Assemblée, à l'effet de connoître les
» auteurs de l'émeute du 17 Août, pour les pour-
» suivre si le cas y écheoit ».

Quoique cette déposition soit inexacte, & quant à l'époque de l'observation, & quant à son contenu, j'en invoque cependant le témoignage littéral, pour justifier que cette observation ne porte que contre les factieux qui faisoient des

motions incendiaires, & que j'ai tenu un langage que ma qualité de Commandant-général m'imposoit la nécessité de tenir.

En vain M. Cabrol paroît vouloir rendre mon langage suspect, par l'observation qu'il fait *de n'y avoir point répondu*, *quoiqu'il fût à l'époque dont il parle Vice-Président de l'Assemblée patriotique.* Personne n'ignore les raisons que ce témoin avoit d'incriminer ma conduite de Commandant-général.... Mais quoiqu'il en dise, & quoiqu'il ait voulu faire entendre dans sa déposition, je me flatte, sans crainte d'être démenti par aucun bon Citoyen, par aucun véritable ami de la paix, de la constitution, & sur-tout de la tranquillité publique; je me flatte, dis-je, d'avoir bien mérité de ma patrie pendant le temps que j'ai commandé l'armée nationale; & soit avant ma nomination, soit après ma destitution, je n'ai cessé de travailler pour le salut de mes Concitoyens.

J'étois malade à l'époque du 17 Août, & détenu chez moi depuis quinze jours. Ce fait est notoire; & cependant c'est en remontant à cette même époque qu'on me fait tout-à-la-fois deux reproches qui s'entre-détruisent, d'avoir agi & de n'avoir pas agi. Ce sont les mêmes ennemis qui, en m'accusant d'avoir été un factieux, ne rougissent pas de l'inconséquence avec laquelle ils m'imputent pour le même instant, d'avoir été insouciant & neutre.

Vous le savez, mes chers Marseillois, je n'ai jamais été ni l'un, ni l'autre; animé d'un zele infatigable pour la vraie liberté, vous ne m'avez

jamais vu perdre l'occafion de fignaler mon patriotifme, foit que le bien de ma patrie, foit que le cri de l'humanité ait réclamé mon fervice; je n'ai jamais été à vos yeux ni factieux, ni lâche; j'ai bravé tous les dangers, fans ceffer de refpecter les loix, & le fuccès de mes démarches en toutes les circonftances vous a mis à portée de connoître les principes qui m'ont conftamment animé.

Dans l'affaire où le fieur Paliffot alloit périr, je commandai MM. les Aides-de-Camp, & je requis la Garde Nationale pour diffiper l'attroupement. Je n'étois pas malade alors, comme le 17 Août; je me tranfportai fur le lieu, d'après l'avis que MM. les Aides-de Camp me donnerent du danger imminent; & tout Marfeille a fçu de quelle maniere je fauvai les jours de ce citoyen au moment où il alloit fuccomber.

Dans l'impoffibilité où l'on eft de trouver aucun délit à ma charge, on veut égarer le peuple, au point de lui faire voir des crimes dans les actes qui n'ont eu d'autre motif que mon zele pour le bon ordre & pour l'obfervation des décrets de l'augufte Affemblée, & d'autre regle que mon refpect pour les loix & mon amour pour mes concitoyens.

Mes crimes capitaux, aux yeux de mes ennemis, font d'avoir dénoncé au Département des motions inconftitutionnelles & incendiaires que quelques inconfidérés s'étoient permis de faire, comme celle d'*empêcher l'importation des grains*, *d'arrêter le Conful de Naples*, *de faire un choix téméraire des décrets*, *d'établir un comité de recherches*, *de changer les grades de l'armée*

tous les trois mois, au mépris de la loi qui ordonne qu'elle reſtera en l'état juſqu'à la nouvelle organiſation.

C'eſt ainſi que les actes du civiſme le plus pur ſont transformés en forfaits, & donnent lieu à quelques ſéditieux qui ont intérêt à ma perte, de le publier d'avance comme inévitable.

On a tâché principalement de s'appeſantir ſur l'oppoſition qu'on me reproche contre la motion tendante au renouvellement des grades de l'armée. S'il faut en croire les perfides inſinuations qu'on eſſaye d'accréditer, c'eſt cette derniere motion qui m'avoit le plus affecté : mais que deviendra cette pitoyable fauſſeté, lorſqu'on voudra ſe rappeller que même avant cette motion, j'avois pris la ferme réſolution de donner ma démiſſion ? Les peines & les déſagrémens multipliés que j'éprouvois, & plus encore le deſir de détruire tous les prétextes des factieux, m'avoient déterminé à abdiquer un grade qui excitoit leur envie. Je n'avois pas laiſſé ignorer au public le deſſein où j'étois de continuer à le ſervir, en rentrant dans la claſſe privée de Volontaire ; mais on ne fut pas plutôt inſtruit de mes réſolutions, que MM. les Adminiſtrateurs du Directoire du Diſtrict, en compagnie de M. le Préſident du Département, me firent l'honneur de ſe tranſporter chez moi au nombre de cinq, & parvinrent à me diſſuader, & à me repréſenter comme un devoir la perſévérance dans le poſte où la confiance de mes concitoyens m'avoit placé. Je conſentis, d'après leurs ſollicitudes, à ſacrifier ma tranquillité au patriotiſme ; mais ce ne fut pas ſans prévoir d'avance

une partie des maux que l'ambition & l'envie alloient me susciter.

Je fis à MM. les Administrateurs un exposé détaillé de tous les mécontentemens dont je me préparois une suite interminable. Ils n'oublierent rien pour me rassurer sur tous les chefs, & j'eus besoin de toute la confiance qu'ils parvinrent à m'inspirer, pour me déterminer à continuer mes fonctions.

Ce ne fut donc par aucun motif d'intérêt personnel, que je fis cette dénonciation dont on s'efforce de me faire un crime.

C'est le bien public, c'est l'intérêt de l'ordre que les méchans vouloient renverser. Ce furent les alarmes & les plaintes multipliées d'une multitude de citoyens disposés à quitter Marseille, pour sauver leur vie, leurs familles & leurs propriétés, qui m'imposerent la nécessité de dénoncer des motions tendantes à susciter les plus grands désordres.

L'intérêt que je n'ai cessé de prendre à la Cité qui m'a vu naître, la bonne opinion que j'ai toujours eue des Marseillois, l'espérance où j'étois de voir avorter les complots de quelques méchans, m'ont long-tems obligé à temporiser. Je me promettois que le tems rameneroit tous les citoyens aux vrais principes de la liberté, qui sont union, amour de la Patrie & égalité ; & ce n'est qu'au moment où j'ai vu l'indispensable nécessité de sauver le bon peuple du piege qu'on tendoit à sa bonne foi, que je n'ai pu, sans trahir mes sentimens & mon devoir, me dispenser de réclamer en sa faveur le secours des loix & de l'autorité légitime.

Oui, je l'ai faite cette dénonciation, mes chers concitoyens ; elle m'honore, elle me donne un titre de plus à votre estime, puisqu'elle vous offre une preuve de mon civisme & de ma sollicitude à prévenir toutes les embuches qui s'opposent à votre bonheur. Mais si l'on cherche à vous persuader que par cette démarche j'ai prétendu nuire au Cercle Patriotique, que je me suis déclaré l'adversaire des Amis de notre sainte Constitution, c'est qu'on continue de vous tromper, pour vous plonger dans une abîme de maux. Méfiez-vous des perfides allégations, des bruits insensés & calomnieux dont on fatigue votre crédulité ; ma dénonciation n'a jamais eu pour objet qu'un nombre déterminé de factieux intrigans, que je ferai connoître aussi-tôt que les Marseillois ne formeront plus qu'une société d'amis & de freres. Vous serez alors à portée de convenir que loin d'avoir mérité votre blâme par cet acte légal, il m'a acquis un droit de plus à votre bienveillance. Vous me saurez gré sans doute d'avoir donné l'exemple du respect que l'on doit aux corps supérieurs, en portant, ainsi que j'ai fait, au Département une plainte nécessitée par l'amour du bien public & par la justice. Chargé, par le devoir de ma place, de maintenir l'ordre & la paix, pouvois-je me dispenser de m'opposer à des excès qui compromettoient aussi visiblement l'un & l'autre ? Je n'ai donc rien fait en cela que ce que j'ai dû faire, & je le ferois encore avec la même fermeté, si votre salut & le bien de la Patrie l'exigeoient.

En vain mes lâches adversaires affecteront-ils

de publier que je ſuis l'ennemi du Cercle Patriotique ; cette calomnie ne méritera pas la moindre attention, ſi vous daignez vous rappeller de mes principes & de ma conduite.

Vous ne pouvez ſitôt avoir oublié que j'aie été, dès le principe, un des plus zélés partiſans de l'inſtitution de cette Aſſemblée. J'en appelle à ceux qui vinrent les premiers m'en faire part à la Maiſon-Commune ; j'en appelle à mes collegues, alors Officiers-Municipaux comme moi, qui faiſoient quelques difficultés pour l'approuver, & qui furent alors vivement ſollicités de ma part pour y donner leur conſentement. Ils ſavent que c'eſt moi qui ſignai le premier l'autoriſation au bas du comparant. Je l'ai dit en divers tems, & je le dis encore avec toute la ſincérité que vous me connoiſſez : je voudrois qu'il y eût dans chaque rue une ſociété d'Amis de la Conſtitution. Rien n'eſt plus propre, en effet, pour aſſurer l'empire de la liberté : mais j'ai dû craindre cependant de voir effectuer les rapports qui m'étoient faits ; les voici.

Perſonne n'ignore le deſſein que la ci-devant Province du Languedoc avoit manifeſté d'obtenir un port franc au préjudice de Marſeille. Pluſieurs voix publioient qu'on employoit tous les moyens poſſibles pour faire naître des déſordres, dont le prétexte ſerviroit de motif pour obtenir à nos voiſins une préférence ſi ruineuſe pour Marſeille, à tous les propriétaires tant de la Ville que du Terroir.

On aſſuroit, d'autre part, qu'il y avoit des projets pour faire paſſer le commerce à la ville

de Toulon, qui venoit d'obtenir le retour des Indes, & qu'on employoit en conséquence des moyens de tout genre pour décider les Négocians à y transporter leurs foyers, & à les y déterminer par la terreur.

Ami de ma Patrie, toujours guidé, par ma sollicitude, pour l'avantage de mes chers concitoyens, je n'ai pas cru pouvoir leur donner une preuve plus sensible de mon attachement, qu'en veillant aux moyens de les préserver de leur ruine. Mon but a été de déjouer les machinations de leurs ennemis, & de déconcerter la manœuvre de quelques hypocrites factieux, qui paroissent ne s'être introduits dans cette utile association que pour en anéantir les succès.

Marseillois, aussi justes qu'humains, voilà tous mes crimes. Je vous les dénonce ; jugez-moi.

Avant de terminer cette Adresse, permettez, mes chers amis, que je m'occupe avec vous de quelques observations, qui, dans les circonstances actuelles, méritent quelque considération de votre part.

On nous dit journellement que les frontieres sont garnies de troupes étrangeres, & que nous sommes menacés de quelque insurrection.

Qui pourra vous assurer que les ennemis de notre sublime Constitution ne cherchent pas à nous diviser, pour remplir plus aisément leurs coupables vues ? Qui peut se dissimuler que nos divisions intestines ne soient le moyen le plus propre à applanir le chemin de notre chere Patrie, à ceux qui pourroient en vouloir à sa liberté ? Quelle vigueur, quel courage opposerons-nous à leurs

tentatives, lorſque nous aurons briſé ces liens fédératifs, qui n'avoient dû faire des Marſeillois qu'une même famille, & ſans leſquels notre force n'eſt plus qu'idéale ? Ah ! craignez, craignez avec raiſon que ces diviſions, qu'on n'a que trop réuſſi d'opérer, & qu'on tâche de perpétuer ſous des prétextes que l'évidence déſavoue, ne ſoient l'ouvrage médité de ces lâches émiſſaires du deſpotiſme, dont la ruſe n'a échappé juſqu'à préſent à votre clairvoyance, que parce qu'ils ont arboré, pour vous tromper, les dehors d'un patriotiſme qu'ils n'ont jamais connu, & que leur conduite déshonore.

Citoyens, ouvrez les yeux, & vous verrez, ſans en pouvoir douter, que mes ennemis ſont les vôtres & ceux de l'État. Faites attention à leurs motions incendiaires, à leurs inſinuations perfides, à leurs cris meurtriers, à leur mépris abſolu des loix & du bon ordre, à la haine implacable qu'ils ont vouée à tous ceux qui refuſent de participer à leur délire; & en obſervant toutes leurs actions, en ne perdant de vue aucun de leurs mouvemens, loin de reconnoître en eux des ſectateurs de la liberté, de vrais amis de notre Conſtitution ſainte, vous découvrirez les hommes perfides qui, n'oubliant aucun moyen d'exciter un déſordre & de le perpétuer, ne peuvent avoir d'autre but que de défigurer la vraie liberté aux yeux des peuples, de la rendre odieuſe, & vous faire regretter vos anciennes chaînes.

Encore une fois, je vous le répete, daignez ouvrir les yeux, & vous verrez que leur marche ne ſauroit être celle de la liberté. Le vrai patrio-

tiſme peut-il s'allier avec la haine contre ſes freres, & le mépris des loix ?

Si malheureuſement des Troupes ennemies entroient ſur les terres de notre Diſtrict, comment nous flatterions-nous de les repouſſer, ſi pluſieurs partis continuoient à nous diviſer ? Quelle force leur oppoſerons-nous, ſi nous ſommes éloignés de nous entendre nous-mêmes, en n'écoutant que de funeſtes diſſentions ?

Citoyens, formons nos phalanges, qu'elles ne ſoient compoſées que d'amis & de freres. Que la conformité unanime de vos ſentimens avec les loix que vient de nous tracer une heureuſe régénération, en affermiſſant dans vos cœurs cette fédération qui rendra nos forces invincibles, écarte à jamais de nous tous ces accès de haine & de jalouſie dont les méchans provoquent depuis long-tems l'exploſion. Et lorſque nos ennemis ſeront inſtruits de notre parfait accord & du peu de ſuccès des manœuvres de leurs émiſſaires, lorſqu'ils ſauront que le vœu commun de tous les Marſeillois eſt de combattre ſous les drapeaux de la concorde, & de verſer tous leur ſang pour le maintien de la liberté, ils ſe garderont bien de donner ſuite à des projets extravagans dont ils ſeroient infailliblement les victimes.

Encore une fois, mes chers Amis, n'ayez qu'un ſeul vœu, qu'une ſeule ame ; c'eſt l'unique pas qu'il vous reſte à faire, pour jouir paiſiblement du fruit des travaux de l'Aſſemblée Nationale.

Quant à moi, victime depuis ſi long-tems pourſuivie avec un acharnement qui trouveroit peu d'exemples, & que des ennemis du bien veulent

anéantir, n'importe par quels moyens, je ne puis que vous répéter ce que j'ai déja manifesté en face du Tribunal, dans ma déclaration au bas de mes dernieres réponses. *Si ma vie pouvoit être utile au bien public & à mes Concitoyens, j'en ferois, sans balancer, le sacrifice.*

J'ai su souffrir, je saurois mourir, si mon sang devoit cimenter votre bonheur; mais dois-je, sans aucune utilité pour ma chere Patrie, être continuellement en bute aux méchans qui la déchirent? Dois-je être sans cesse exposé à leur fureur, sans que mes chers Concitoyens puissent espérer aucun avantage d'une telle persécution? Non sans doute, vous êtes trop humains pour exiger mon acquiescement à un supplice continuel. Si malgré les efforts de mes oppresseurs, la justice appréciant enfin leurs criminelles manœuvres, me rend une liberté qui n'auroit jamais dû m'être ravie; si après avoir obtenu cette justification légale qui doit confondre leur atrocité, ils continuent à me persécuter, je me verrai forcé d'aller loin de Marseille gémir sur le sort d'une Patrie dont j'avois voulu faire le bonheur, & qui me sera toujours chere. En m'éloignant de vous, mon cœur n'en sera pourtant jamais séparé, & mes vœux constans n'auront jamais d'autre objet que votre repos & votre prospérité la plus parfaite. Si vous en jouissez sans moi, vous vous rappellerez du moins quelquefois qu'elle est mon ouvrage, puisque c'est moi qui le premier ai coopéré à vous le procurer. Ne pouvant partager avec vous le bonheur de ma Patrie, au moins je n'en éprouverai pas les maux. Et la premiere ville où

je trouverai l'empire des loix & des mœurs établi, ſera celle où je fixerai mon ſéjour. Triſte récompenſe de mes travaux! cruelle iſſue de mes juſtes eſpérances! hélas! mes chers compatriotes, lorſque tous mes ſoins tendoient à vous rendre une Patrie, devois-je craindre moi-même d'être un jour privé du droit d'en jouir? Vous avez ſauvé un grand nombre de Citoyens en péril; & moi qui tant de fois ai compté pour rien le ſacrifice que je vous faiſois de ma vie, ſerois-je le ſeul à ne retirer aucun fruit de votre humanité!

Mes perſécuteurs s'applaudiſſent ſans doute déja de me voir forcé à prendre un tel parti: mais qu'ils ſe détrompent ſur les motifs que leur lâcheté oſeroit me prêter. Je leur déclare que ſi je m'y détermine, j'y ſerai moins engagé par le deſir de me ſouſtraire à leurs cruautés, que par la crainte que ma préſence en cette ville ne ſoit la cauſe innocente de la continuation des troubles qu'ils ne ceſſent d'y exciter.

La tranquillité & le bonheur de mes Concitoyens ſeront le but principal de mon exil volontaire; & ſi je ſuccombe ſous le glaive de l'aſſaſſin, je recommande mon ame à Dieu, & ma vengeance à ma Patrie.

JEAN-FRANÇOIS LIEUTAUD.

De l'Imprimerie de F. BREBION, près la Loge. 1791.